

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie

 REGION DE L'EXTREME-NORD

 DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA

 COMMUNE DE BOURHA

 COMMISSION INTERNE DE
 PASSATION DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace-Work-Fatherland

 FAR-NORTH REGION

 DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-TSANAGA

 BOURHA COUNCIL

 INTERNAL TENDERS BOARD

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/SG/C.BHA/CIPM-
 AI/2023 DU 17/03/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE
 CONSTRUCTION D'UN MINI AEP (ADDITION EN EAU POTABLE), DANS LES
 LOCALITES DE BOUKOULA (lot1), MOVOI GARBA (lot2), BOURHA (lot3) ET GUILI
 (lot4) DANS LA COMMUNE DE BOURHA
 DANS LA COMMUNE DE BOURHA, DEPARTEMENT DU
 MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.**

FINANCEMENT : BIP/MIDDEVEL/2023

IMPUTATION : 57 27 100 02 641306

Objet de l'Appel d'Offres

Le maire de la commune de Bourha, autorité contractante lance pour le compte de la commune de Bourha, un appel d'offres national ouvert pour les DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/SG/C.BHA/CIPM- AI/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 17/03/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MINI AEP (ADDITION EN EAU POTABLE), DANS LES LOCALITES DE BOUKOULA (lot1), MOVOI GARBA (lot2), BOURHA (lot3) ET GUILI (lot4) DANS LA COMMUNE DE BOURHA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

DESIGNATION DU PROJET	LOCALITES	AUTORISATION DES DEPENSES	DEPARTEMENT
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MINI AEP (ADDITION EN EAU POTABLE)	BOUKOULA (lot1) MOVOI GARBA (lot2) BOURHA (lot3) GUILI (lot4)	IY 03060 IY 03061 IY 03062 IY 03063	MAYO-TSANAGA

2. Participation et Origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine d'électrification en système solaire Photovoltaïque ;

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

3. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le BIP/MINDEVEL, Exercice 2023, **Impulsion : 57 27 100 02 641306** pour un coût estimatif de **Vingt Cinq Millions (25 000 000) de Francs CFA TTC par lot.**

4. Allotissement

Les travaux sont subdivisés en quatre (04) lots ci-après définis :

No	INTITULE DU PROJET	Montants
01	CONSTRUCTION D'UN MINI AEP (Adduction en Eau Potable) à Boukoula	25 000 000
02	CONSTRUCTION D'UN MINI AEP (Adduction en Eau Potable) à Movo Garba	25 000 000
03	CONSTRUCTION D'UN MINI AEP (Adduction en Eau Potable) à Bourha	25 000 000
04	CONSTRUCTION D'UN MINI AEP (Adduction en Eau Potable) à Guili	25 000 000

NB : Un soumissionnaire ne peut être attributaire que de deux lots.

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune Bourha, Autorité Contractante.

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de Bourha, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **Cent Mille (100 000) francs CFA** auprès du Trésor Public.

7. Présentation des offres :

Les documents contenant l'offre sont repartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe et scellées dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1)
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (volume 2)
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (volume 3)

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur autre que le blanc.

8. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de Bourha, Autorité Contractante, au plus tard le **12/04/2023 à 10 heures**, heure locale et devra porter la mention:

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/SG/C.BHA/CIPM-AI/2023
DU 17/03/2023 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UN MINU AEP (ADDITION EN EAU POTABLE), DANS LES LOCALITÉS DE
BOUKOULA (lot1), MOVOI GARBA (lot2), BOURHA (lot3) ET GUILI (lot4) DANS LA
COMMUNE DE BOURHA, DÉPARTEMENT DU
MAYO-TSANAGA, RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD.**

FINANCEMENT : BIP/MINDEVEL, EXERCICE 2023

IMPUTATION : 57 27 100 02 641306

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DÉPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

9. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **Cinq cent mille (500 000) francs CFA pour chaque lot**, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

10. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps le 12/04/2023 à 11 heures** précises dans la salle de réunions de la Commune de Bourha, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

11. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

12. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **Trois (03) mois** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, **date de signature de votre contrat**.

13. Evaluation des offres:

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{re} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1- Critères éliminatoires :

Pièces administratives :

- a. Dossier incomplet ou pièces non conformes,
- b. Pièce falsifiée ou non authentique,

Offre technique :

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires dans les Travaux d'adduction d'eau potable (AEP) au cours des trois (03) dernières années inférieur Quarante-cinq Millions (45 000 000) de francs CFA ;
- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier Adduction d'eau potable ;
- e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- f) Non satisfaction, au moins à 70 % des critères essentiels.
- g) Attestation sur l'honneur de non abandon d'un chantier

Offre financière :

- a. Offre financière incomplète ;
- b. Pièces non conformes ;
- c. Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;
- d. Absence d'un Sous-Détail des prix.

13.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 50 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur **2 critères** ;
- b) Expérience de l'entreprise **4 critères** ;
- c) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **19 critères** ;
- d) Le matériel de chantier à mobiliser sur **8 critères** ;
- e) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;
- f) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **4 critères**.

14. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de Bourha, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins disant** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de Bourha.

AMPLIATION :

- MINMAP/DGMI (pour information)
- PREFET MAYO-TSANAGA (pour information)
- DDMINMAP/MT
- AFFICHAGE/ARCHIVES (pour information et mémoire)
- CRTV
- COMMUNE DE BOURHA
- CIPM/C-BOURHA.

Bourha, le 17 MARS 2023

*Le Maire de la Commune de Bourha
(Autorité Contractante)*



CHIKOUA